

A retourner à partir du  
**15 septembre 2017**

(jusqu'à épuisement  
des stocks)

**1 seul dossier par enfant**



## Dossier de demande d'une aide à la pratique sportive 2017 / 2018

Cochez la ou les aides demandées (vérifiez que vous répondez bien aux conditions **page 2**)

Aide DDCSPP  Aide GIP  Aide Ville de Tarbes

<b>JEUNE CONCERNÉ</b>	<input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> AEEH
Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Tél (obligatoire) : .....	<b>Quotient Familial :</b>  
eMail (obligatoire) : .....	
Date de naissance : ..... / ..... / .....	

<b>ASSOCIATION SPORTIVE CONCERNEE</b>	
Nom de l'association sportive:.....	
Adresse du siège social : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
@mail : .....	
Nom, Prénom du Président du club : .....	
Affilié à la fédération française de : .....	
Numéro d'affiliation à l'ANCV : .....	
<i>(seuls les clubs conventionnés ANCV peuvent faire bénéficier leurs membres des coupons sports).</i>	

<b>SPORT CONCERNE</b>
Discipline sportive choisie : .....
Montant de l'adhésion annuelle (cotisation + licence) (1) : ..... €
(1) : hors cours lorsque ceux-ci sont directement versés au professeur et hors équipement sportif
<b>Obligatoire : Numéro de licence</b> (saison 2017-2018) : .....
<b>Sans le numéro et la photocopie de la licence, les aides ne seront pas délivrées</b>

Partie réservée à l'administration

<b>Aide accordée</b>
..... €
Le : ..... / ..... / .....

## DECLARATION SUR L'HONNEUR DU PRESIDENT DE CLUB

Je soussigné .....

président du club .....

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- m'engage à faire bénéficier le jeune concerné du montant de l'aide financière qui sera accordée en déduction de l'adhésion de la saison 2017-2018.

Date : ..... / ..... / .....

Signature du président :

Cachet du club :

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- 1° photocopie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'allocation éducation enfant handicapé
- 2° photocopie du justificatif du Quotient Familial avec les dates de naissance des enfants
- 3° une enveloppe timbrée à l'adresse du jeune demandeur (1 seule par famille)
- 4° une **photocopie de la licence 2017-2018** ou de **l'attestation de licence délivrée par la fédération**

## Rappel des conditions pour demander au moins une aide

### **Aide DDCSPP** (*demande à faire avant le 15 novembre 2017*)

résider dans le département, être âgé de 9 à 18 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH et avoir un QF inférieur à 950 (aide Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative)

**Aide GIP** : résider à Aureilhan, Tarbes ou Lourdes, être âgé de 6 à 17 ans et avoir un QF inférieur à 700

**Aide Ville de Tarbes** : résider à Tarbes, être âgé de 6 à 17 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH ou avoir des ressources inférieures à 15 000€

## **Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans UNE des structures suivantes, en fonction de l'adresse du demandeur :**

### ➤ **Communes du 65 : hors TARBES**

A la DDCSPP (Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative, Cité administrative Reffye, à Tarbes)

### ➤ **Tarbes : tous les quartiers sauf Nord et Ouest (Solazur et Debussy)**

A la Mairie de Tarbes (Service des Sports, rue Georges Clémenceau, bâtiment Pyrène, à Tarbes)

### ➤ **Tarbes : quartiers Nord et Ouest (Solazur et Debussy)**

Au GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes (30 avenue Saint Exupéry, à Tarbes)